

DECRET N° 91-57 du 29 Mars 1991

Portant nomination de Directeurs Départementaux de la Santé

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-22 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 89-240 du 15 Juin 1989 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Janvier 1990.

D E C R E T E :

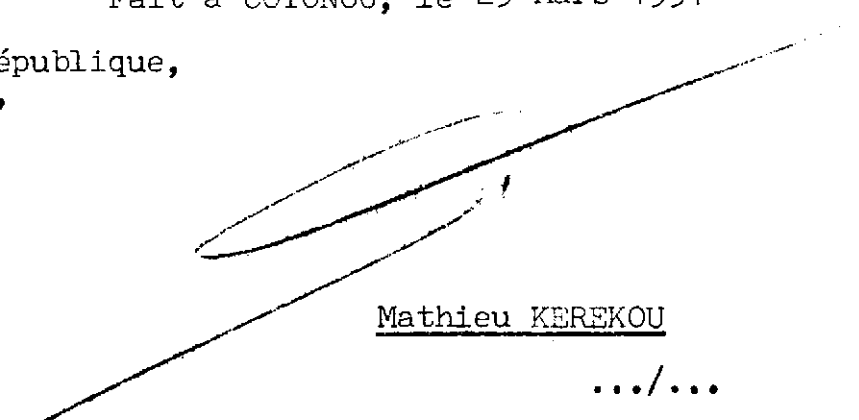
Article 1er..- Monsieur Landry BIDE est nommé Directeur Départemental de la Santé de l'Atacora.

Article 2..- Monsieur Célestin DJIVOH est nommé Directeur Départemental de la Santé de l'Ouémé.

Article 3..- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de ~~fonction~~ des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 Mars 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,


Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Jean Florentin V. FELIHO

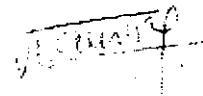
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,



Idelphonse LEMON

Le Ministre de la Santé Publique,



Véronique LAWSON

Ampliatiions : PR 6 PM 4 HCR 4 SGG 4 CS 2 MF-MSP 8 AUTRES MINISTERES
12 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 UNB-FASJEP 2 IGE 2
DCCT 1 GCONB 1 BN-NAN 2 INTERESSES 2 DEPARTEMENTS 6 ORB 1.-